Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens

Herausgeber: Association suisse des électriciens

Band: 18 (1927)

Heft: 11

Vorwort: Organisation, Institution et commission de l'Association Suisse des

Electriciens (A. S. E.) et de l'Union de Centrales Suisses d'électricité (U.

C. S.)

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SCHWEIZ. ELEKTROTECHNISCHER VEREIN

BULLETIN

ASSOCIATION SUISSE DES ÉLECTRICIENS

Generalsekretariat des Schweiz. Elektrotechnischen Vereins und des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätswerke

REDAKTION
Zürich 8, Seefeldstr. 301

Secrétariat général de l'Association Suisse des Electriciens et de l'Union de Centrales Suisses d'électricité

Verlag und Administration

Fachschriften-Verlag & Buchdruckerei A.-G. Zürleh 4, Stauffacherquai 36/38

Editeur et Administration

Nachdruck von Text oder Figuren ist nur mit Zustimmung der Redaktion und nur mit Quellenangabe gestattet Reproduktion interdite sans l'assentiment de la rédaction et sans indication des sources

XVIII. Jahrgang XVIII^e Année Bulletin No. 11

November 1927

Organisation, institutions et commissions de l'Association Suisse des Electriciens (A. S. E.) et de l'Union de Centrales Suisses d'électricité (U. C. S.).

Par le secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S.

Le présent numéro du Bulletin contient exclusivement des travaux des institutions de nos deux associations. C'est pourquoi nous donnons, sous forme d'introduction, quelques renseignements généraux sur l'organisation de l'A.S.E. et de l'U.C.S., que plusieurs de nos lecteurs peuvent ne pas avoir présents à l'esprit.



L'organisation de l'A. S. E., comme celle de l'U. C. S., repose sur les statuts adoptés aux assemblées générales du 3 avril 1919 à Olten et sur leurs suppléments; depuis quelques années nous publions chaque fois ces statuts dans l'annuaire de l'A. S. E. paraissant au 1^{er} janvier. Les relations entre les deux associations sont réglées par un contrat, adopté également par les assemblées générales le 3 avril 1919, mais qui a subi en 1924 des modifications que les assemblées générales ont

ratifiées, à Sion et à Sierre, les 21 et 22 juin 1924 ¹). Pour s'occuper des affaires communes intéressant les deux associations, ces dernières ont institué la commission d'administration de l'A.S.E. et de l'U.C.S., où siègent entre autres, pour les questions concernant l'inspectorat des installations à fort courant, un membre élu par le Conseil fédéral et un délégué de la Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents.

Les statuts de l'A.S.E., comme ceux de l'U.C.S., prévoient la création d'un secrétariat général pour chaque association, mais il a été convenu, par contrat du 3 avril 1919/10 mai 1924, qu'un seul secrétariat général servirait d'instrument commun aux deux associations et les représenterait vis-à-vis de l'extérieur. Une innovation essentielle, apportée au contrat en 1924, précise que la division économique du secrétariat général forme un "secrétariat économique" de l'U.C.S., dépendant directement du comité de l'U.C.S.

L'A.S.E. se compose de membres honoraires, de membres individuels, de membres étudiants et de membres collectifs; elle fait partie de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, de la Société suisse pour l'aménagement des eaux, de l'Union suisse de normalisation, de la Commission mixte de corrosion, de la Commission Electrotechnique Internationale, de la Commission Internationale de l'Eclairage et du Comité des unités et formules. Tous les membres de l'U.C.S., ainsi que l'U.C.S. elle-même, sont aussi membres collectifs de l'A.S.E. En outre l'U.C.S. fait partie de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, et de la Commission Internationale de l'Eclairage et de l'Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'Energie électrique.

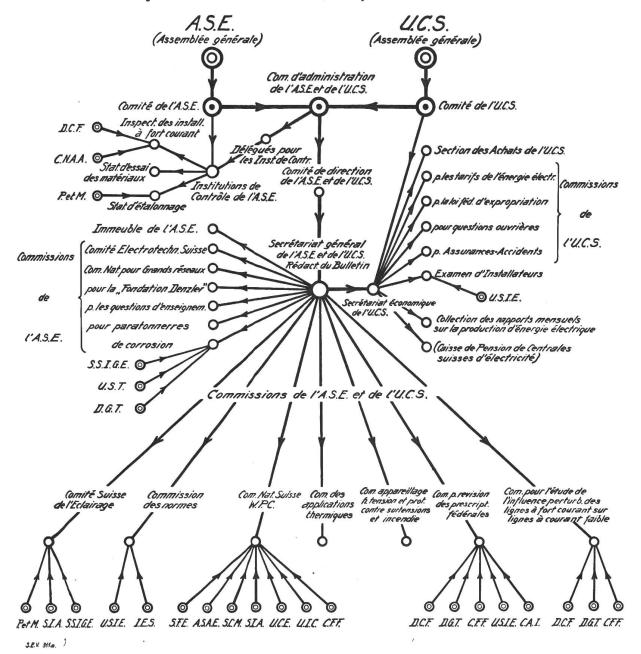
Pour donner suite à un besoin éprouvé depuis longtemps et découlant de l'accroissement continuel du champ d'activité des deux associations, par conséquant aussi du secrétariat commun et de leurs autres institutions, nous montrons schématiquement dans la figure 2 l'organisation des deux associations, leurs relations réciproques et leurs institutions, ainsi que les commissions dépendant, soit de l'une, soit de l'autre, soit des deux à la fois, ou en outre d'autorités, d'administrations et d'autres associations. Il en ressort, plus clairement qu'il est possible de l'indiquer par l'énumération ordinaire dans l'annuaire de l'A.S.E., comment le secrétariat général, office central de l'A.S.E. et de l'U.C.S., est appelé à assurer le fonctionnement des deux associations; celles-ci ont aussi à leur service le personnel complet et toutes les installations de bureau du secrétariat général, logé dans l'immeuble de l'A.S.E., à Zurich 8 (fig. 1).

Nous rendons en outre attentifs aux points suivants:

Le secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S. assume en même temps la rédaction du Bulletin A.S.E., organe officiel de l'A.S.E. et de l'U.C.S. Des employés du secrétariat général soignent la comptabilité et la caisse des deux associations, des institutions de contrôle autonomes de l'A.S.E. (Inspectorat des installations à fort courant, Station d'essai des matériaux, Station d'étalonnage) et des autres institutions. Enfin, le secrétariat général a la gérance de la Caisse de Pensions de Centrales suisses d'électricité, qui ne dépend d'ailleurs de nos deux associations ni au point de vue de l'organisation, ni au point de vue financier. Toutes les institutions de l'A.S.E. et de l'U.C.S. sont installées dans l'immeuble de l'A.S.E., représenté plus haut.

¹⁾ Voir Bulletin A. S. E. 1924, No. 5, page 254 et suivantes.

Schéma de l'organisation de l'A. S. E. et de l'U. C. S., ainsi que de leurs institutions et commissions.



Légende

des abréviations désignant les associations, autorités et administrations qui délèguent aussi des représentants dans les commissions ci-dessus.

		-
A. S. A. E.	=	Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux.
P. et M.	=	Bureau fédéral des Poids et Mesures.
C. A.I.	=	Caisses d'Assurance contrel'Incendie.
C. N. A. A.	=	Caisse Nationale Suisse d'Assurance en cas d'Accidents.
C.F.F.	=	Chemins de fer Fédéraux.
D.C.F.	=	Département fédéral des Chemins de Fer.
D. G. T.	=	Direction Générale des Télégraphes.
IEC	_	Industria Flantratachnique Suissa

= Industrie Electrotechnique Suisse I.E.S.

(collaboration).

S.F.E. = Service fédéral des Eaux.

= Société Suisse des Constructeurs S.C.M. de Machines.

S. S. I. G. E. = Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux.

= Société Suisse des Ingénieurs et des S. I. A. Architectes.

= Union Suisse de Consommateurs U.C.E. d'Energie électrique.

U.I.C. = Union des Ingénieurs-Conseils.

= Union Suisse des Installateurs-U. S. I. E. Electriciens.

= Union d'Entreprises Suisses de U.S.T. Transport.